

## Compte rendu du Conseil municipal du 31 mars 2010

**Présents (20)** : M. Decolin, Mme Fontanier, MM. Pruvost, Jozeau, Derkaloustian Mme Berségol, M. Caron, Mme Paisant, MM Éric Richard, Alain Richard, Mmes Chiocchia, Duwer, M. Etcheverry, Mme Piana Borci, MM. Menveux, Lecaille, Mme Le Gluher, MM. Delrue, Decombes, Dessoude.

**Absents ayant donné procuration (7)** : Mme Antoine, M Chebak, Mmes Dumortier, Bagur, Lafortune, Déchamps, Gibier.

### Décisions municipales :

- *Contrat passé avec la société Sogères pour la fourniture et la livraison en liaison froide des repas scolaires et périscolaires. Le montant de la prestation s'élève à 138 133,26 € TTC.*
- *Contrat de maintenance avec la société Aïga pour le suivi du logiciel de la structure multi-accueil. Le montant de la prestation s'élève à 484,38 € TTC.*
- *Marché passé avec la société Vert Limousin pour la campagne d'élagage 2010. Le montant de la prestation s'élève à 19 004,44 € TTC.*
- *Contrat passé avec la société Pulsar informatique pour la maintenance informatique de la mairie. Le montant de la prestation s'élève à 12 916,80 TTC.*

### Délibération 2010-14 : Compte de gestion 2009 du Receveur pour le budget principal (rapporteur :Jacky. Pruvost).

Le Conseil approuve le compte de gestion du budget principal 2009, par 23 voix pour (majorité), et 4 abstentions, (groupe « Luzarches, un autre regard »).

### Délibération 2010-15 : Compte de gestion 2009 du Receveur pour le budget annexe d'eau potable (rapporteur : Jacky Pruvost).

Le Conseil approuve le compte de gestion 2009 du budget annexe de l'eau par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (groupe « Luzarches, un autre regard »).

### Délibération 2010-16 : Compte de gestion 2009 du Receveur pour le budget annexe d'assainissement (rapporteur : Jacky Pruvost).

Le Conseil approuve le compte de gestion 2009 du budget annexe d'assainissement par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (groupe « Luzarches, un autre regard »).

### Délibération 2010-17 : Compte de gestion 2009 du Receveur pour le budget annexe des pompes funèbres (rapporteur : Jacky Pruvost).

Le Conseil approuve le compte de gestion 2009 du budget annexe des pompes funèbres par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (groupe « Luzarches, un autre regard »).

### Délibération 2010-18 : Compte administratif 2009 du budget principal (rapporteur : Jacky Pruvost).

#### Section d'investissement

Dépenses	1 174 945,34€
Rrecettes	1 236 611,57€
Soit un solde d'exécution de l'exercice	61 666,23€
Solde d'exécution positif reporté de 2008	9 272,99€
Soit un solde global	70 939,22€

#### Section de fonctionnement

Dépenses	3 967 009,78€
Recettes	4 110 535,77€
Soit un solde d'exécution de l'exercice	143 525,99€

Excédent de fonctionnement reporté 2008	24 329,42€
Soit un solde global	167 855,41€

Le Conseil approuve le compte administratif du budget principal, par 22 voix pour (majorité moins le maire, sorti de la salle comme la loi l'y oblige pour le vote du compte administratif) et 4 abstentions (groupe « Luzarches, un autre regard »).

**Délibération 2010-19 : Compte administratif 2009 du budget annexe d'eau potable**  
(rapporteur : Jacky Pruvost).

#### Section d'investissement

Dépenses	7 506,57€
Recettes	0€
Soit un solde d'exécution négatif de l'exercice	- 7 506,57€
Solde d'exécution reporté de 2008	27 673,21€
Soit un solde global	20 166,64€

#### Section de fonctionnement

Dépenses	11 066,41€
Recettes	22 295,81€
Soit un solde d'exécution de l'exercice	11 229,40€
Excédent de fonctionnement reporté 2008	35 315,28€
Soit un solde global	46 544,68€

Le Conseil approuve le compte administratif du budget annexe de l'eau potable, par 22 voix pour (majorité moins le maire, sorti de la salle comme la loi l'y oblige pour le vote du compte administratif) et 4 abstentions (groupe « Luzarches, un autre regard »).

**Délibération 2010-20 : Compte administratif 2009 du budget annexe d'assainissement**  
(rapporteur : Jacky Pruvost).

#### Section d'investissement

Dépenses	143 654,28€
Recettes	82 405,31€
Soit un solde d'exécution négatif de l'exercice	- 61 248,97€
Solde d'exécution reporté de 2008	151 248,66€
Soit un solde global	89 999,69€

#### Section de fonctionnement

Dépenses	50 960,09€
Recettes	92 159,39€
Soit un solde d'exécution de l'exercice	41 199,30€
Excédent de fonctionnement reporté 2008	167 819,91€
Soit un solde global	209 019,21€

Le Conseil approuve le compte administratif du budget annexe d'assainissement, par 22 voix pour (majorité moins le maire, sorti de la salle comme la loi l'y oblige pour le vote du compte administratif) et 4 abstentions (groupe « Luzarches, un autre regard »).

**Délibération 2010-21 : Compte administratif 2009 du budget annexe des pompes funèbres**  
(rapporteur : Jacky Pruvost).

### Section d'investissement

Dépenses	0€
Recettes	0€
Soit un solde d'exécution de l'exercice	0€
Solde d'exécution reporté de 2008	182,92€
Soit un solde global	182,92€

### Section de fonctionnement

Dépenses	9 550,89€
Recettes	7 748,14€
Soit un solde d'exécution de l'exercice	-1 802,75€
Excédent de fonctionnement reporté 2008	6 279,90€
Soit un solde global	4 477,15€

Le Conseil approuve le compte administratif du budget annexe des pompes funèbres, par 22 voix pour (majorité moins le maire, sorti de la salle comme la loi l'y oblige pour le vote du compte administratif) et 4 abstentions (groupe « Luzarches, un autre regard »).

**Délibération 2010-22 : Affectation du résultat 2009 du budget principal** (rapporteur : Jacky Pruvost).

Le compte administratif 2009 du budget principal fait ressortir un excédent d'investissement de 70 939,22€ et un excédent de fonctionnement de 167 855,41€

Le Conseil décide, par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (groupe « Luzarches, un autre regard »), d'affecter les résultats du compte administratif 2009 au budget primitif 2010 dans les termes suivants :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		70 939,22€
002 Résultat de fonctionnement reporté		167 855,41€

**Délibération 2010-23 : Affectation du résultat 2009 du budget annexe d'eau potable** (rapporteur : Jacky Pruvost).

Le compte administratif 2009 du budget annexe d'eau potable fait ressortir un excédent d'investissement de 20 166,64 € et un excédent de fonctionnement de 46 544,68€

Le Conseil décide, par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (groupe « Luzarches, un autre regard »), d'affecter les résultats du compte administratif 2009 au budget primitif 2010 dans les termes suivants :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		20 166,64€
002 Résultat de fonctionnement reporté		46 544,68€

**Délibération 2010-24 : Affectation du résultat 2009 du budget annexe assainissement** (rapporteur : Jacky Pruvost).

Le compte administratif 2009 du budget annexe d'assainissement fait ressortir un excédent d'investissement de 89 999,69€ et un excédent de fonctionnement de 209 019,21€

Le Conseil décide, par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (groupe « Luzarches, un autre regard »), d'affecter les résultats du compte administratif 2009 au budget primitif 2010 dans les termes suivants :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		89 999,69€
002 Résultat de fonctionnement reporté		209 019,21€

**Délibération 2010-25 : Affectation du résultat 2009 du budget annexe pompes funèbres** (rapporteur : Jacky Pruvost).

Le compte administratif 2009 du budget annexe des pompes funèbres fait ressortir un excédent d'investissement de 182,92€ et un excédent de fonctionnement de 4 477,15€

Le Conseil décide, par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (groupe « Luzarches, un autre regard ») d'affecter les résultats du compte administratif 2009 au budget primitif 2010 dans les termes suivants :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		182,92€
002 Résultat de fonctionnement reporté		4 477,15€

**Délibération 2010-26 : Vote des taux d'imposition 2010** (rapporteur : Jacky Pruvost).

Le produit prévisionnel total pour 2010 est de 1 922 295€

Il est proposé au Conseil de reconduire, pour l'année 2010, les taux d'imposition votés en 2009, à savoir : taxe d'habitation : 11,59 %, taxe foncière sur le bâti : 13,36 %, taxe foncière sur le non bâti : 106,39 %.

Le produit attendu des taxes directes locales est de 1 443 264€ Le total des allocations compensatrices est de 53 399€ La participation au plafonnement en fonction de la valeur ajoutée due au titre de 2009 est de 7 391 € Le produit attendu au titre de la compensation relais de la taxe professionnelle 2010 est de 433 023€

Le Conseil vote les taux d'imposition 2010 par 23 voix pour (majorité) et 4 contre (groupe « Luzarches, un autre regard »).

**Délibération 2010-27 : Budget primitif 2010 principal** (rapporteur : Jacky Pruvost).

Le projet de budget primitif 2010 s'équilibre comme suit :

- 1 En section d'investissement à 688 257,31€
- 2 En section de fonctionnement à 4 270 606,26€

Le Conseil adopte par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (groupe « Luzarches, un autre regard ») le budget primitif 2010 du budget principal au niveau du chapitre.

Au titre des subventions aux associations, le conseil accorde par 20 voix pour (majorité) et 7 abstentions (MM. Derkaloustian, Alain Richard, Mme Antoine, présidents d'associations à qui il est demandé de s'abstenir, et groupe « Luzarches, un autre regard »), les montants proposés.

**Délibération 2010-28 : Budget primitif 2010 du budget annexe d'eau potable** (rapporteur : Jacky Pruvost).

Le projet de budget primitif 2010 s'équilibre comme suit :

- En section d'investissement à 20 166,64€
- En section de fonctionnement à 67 544,68€

Le Conseil adopte par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (groupe « Luzarches, un autre regard ») le budget primitif 2010 du budget annexe d'eau potable au niveau du chapitre.

**Délibération 2010-29 : Budget primitif 2010 du budget annexe d'assainissement** (rapporteur : Jacky Pruvost).

Le projet de budget primitif 2010 s'équilibre comme suit :

7	En section d'investissement à	143 115,00 €
8	En section de fonctionnement à	292 682,99 €

Le Conseil adopte par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (groupe « Luzarches, un autre regard ») le budget primitif 2010 du budget annexe d'assainissement au niveau du chapitre.

**Délibération 2010-30 : Budget primitif 2010 du budget annexe des pompes funèbres** (rapporteur : Jacky Pruvost).

Le projet de budget primitif 2010 s'équilibre comme suit :

9	En section d'investissement à	182,92€
10	En section de fonctionnement à	17 000,00€

Le Conseil adopte par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (groupe « Luzarches, un autre regard ») le budget primitif 2010 du budget annexe des pompes funèbres au niveau du chapitre.

**Délibération 2010-31 : Versement d'une avance de subvention de fonctionnement au Syndicat intercommunal pour la gestion du CES de Luzarches** (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil autorise à l'unanimité le versement d'une avance de subvention de 5 000€ au Syndicat intercommunal pour la gestion du CES de Luzarches.

**Délibération 2010-32 : Subvention 2010 à la Caisse des écoles et au CCAS** (rapporteur : Anne-Marie Paisant).

Le Conseil autorise par 23 voix pour (majorité) et 4 abstentions (groupe « Luzarches, un autre regard ») le versement d'une subvention de 64 252,00€ à la Caisse des écoles et de 18 000€ au CCAS.

**Délibération 2010-33 : Forfait élections** (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil autorise à l'unanimité la création d'un forfait élection d'un montant de 175,00€ par tour de scrutin pour les fonctionnaires de catégorie A de la Fonction publique.

**Délibération 2010-34 : Demande de garantie d'emprunt de la société *France Habitation*** (rapporteur : M. le Maire)

Le maire rappelle que le Conseil a délibéré sur la garantie d'emprunt de la société *France Habitation*, le 25 novembre 2009. Toutefois, une erreur s'est glissée dans le point 2 B concernant les caractéristiques du prêt amélioration d'un montant de 293 278€ sur 15 ans, consenti par la Caisse des dépôts et consignations.

Au lieu de *taux fixe* : 1,85%, il convient de lire : *taux indexé sur le livret A* : 1,85%.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette rectification.

**Délibération 2010-35 : Réserve parlementaire** (rapporteur : M. le Maire)

Le Conseil autorise à l'unanimité, le maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire.